

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL D'OISE

Août 2009 - n° 27 du 3 août 2009
publié le 3 août 2009

Préfecture du Val d'Oise
Direction du Pilotage de l'Action Interministérielle
Bureau de la Coordination Interministérielle
Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

☎ 01 34 20 29 39

✉ 01 34 24 06 87

mél : courrier@val-doise.pref.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sous-préfectures
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Bureau de la direction

- Arrêté n° 09-8831 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature de gestion globale à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim à compter du 1er août 2009 001
- Arrêté n° 09-8832 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour l'habilitation à représenter le Préfet du Val d'Oise auprès des juridictions pénales, civiles et administratives aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim à compter du 1er août 2009 009
- Arrêté n° 09-8833 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en matière de comptabilité à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 011
- Arrêté n° 09-8836 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour mettre en oeuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et signer les marchés à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 017
- Arrêté n° 09-8837 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour l'effet de signer les ordres de maintien dans l'emploi à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 019
- Arrêté n° 09-8838 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour l'attribution de la NBI à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 021
- Arrêté n° 09-8839 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour la gestion globale du fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 023
- Arrêté n° 09-8840 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour la redevance d'archéologie préventive à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim à compter du 1er août 2009 025
- Arrêté n° 09-8841 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 027
- Arrêté n° 09-8842 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 029
- Arrêté n° 09-8843 en date du 1 Aout 2009 donnant subdélégation de signature pour la gestion du compte de commerce n° 908 à l'adjoint et aux collaborateurs de M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim 031

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRETE n° 09-8831 donnant
subdélégation de signature de
gestion globale à l'adjoint et aux
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture
du Val d'Oise par intérim à compter
du 1^{er} août 2009

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement,

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, de Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-004 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU la décision n°09-8718 portant réorganisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09.034 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la gestion globale.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de

l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélégué sa signature à :

M. Roger LAVOUE, adjoint au directeur, à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-034 du 20 juillet 2009.

Article 2 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 09.034 du 20 juillet 2009 conférée à M. Michel BAJARD, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les domaines visés à l'article 1 qui relèvent de leurs compétences, aux agents et fonctionnaires chefs de service désignés ci-après :

- ✓ **Mme Marie-Françoise CHARLIER**, secrétaire générale pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1./1.1.2/1.2/1.3/7
- ✓ **Mme Aude FAUCHE**, responsable du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement durable pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 5.1 à 5.12, 5.14 et 5.15
 - ✓ 6.1/6.2
 - ✓ 8
 - ✓ 12
- ✓ **Mme Corinne BIVER**, responsable du Service de l'Ingénierie d'Appui territorial pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
- ✓ **M. Rémy PIEDVACHE**, responsable du Service d'Aménagement Territorial Ouest pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 5.1 à 5.11 / 5.12, 5.14 et 5.15
- ✓ **M. Alain CLEMENT**, responsable du Service de l'Eau, de la Forêt et de l'Environnement pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 13
 - ✓ 14
 - ✓ 15
- ✓ **Mme Laure MOULET**, responsable du Service de l'Économie Agricole pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant

- ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
- ✓ 1.1.1.27
- ✓ 16

- ✓ **M. Rémy PIEDVACHE**, responsable du Service d'Aménagement Territorial Est par intérim, pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 5.1 à 5.11 / 5.12, 5.14 et 5.15

- ✓ **M. André COUBLE**, responsable du Service de l'Habitat et du Logement pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 4.1.1 à 4.1.10 / 4.2
 - ✓ 4.3 / 4.3.1 / 4.3.2
 - ✓ 7
 - ✓ 10

- ✓ **M. Bruno COULHON**, responsable du Service de l'Éducation et de la Sécurité Routières pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 1.1.1.6 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.8 - uniquement pour l'octroi des congés annuels et congés garde d'enfant
 - ✓ 1.1.1.27
 - ✓ 2.3.1 / 2.3.2 / 2.3.7
 - ✓ 6.2
 - ✓ 9
 - ✓ 11

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs de service sus-mentionnés, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par son adjoint (Joël BYÉ, Daniel PALUCH, P. BARTHÉLÉMY, B. FAUTRIER-VRAY) ou indifféremment par l'un des autres chefs de service de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

Article 3 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°09.034 du 20 juillet 2009 conférée à M. Michel BAJARD, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les domaines visés à l'article 1 qui relèvent de leurs compétences, aux agents et fonctionnaires chefs de bureaux, de pôle ou de missions désignés ci-après :

- ✓ **Mlle Caroline BALLEY**, responsable de la Subdivision de l'Urbanisme au SATE pour ce qui concerne les domaines
 - ✓ 5.1/5.2/5.3.1/5.3.2/5.3.3.1/5.3.3.2/
 - ✓ Pour les paragraphes 5.3.3.3 à 5.3.4, dans la limite de 10 logements ou 1000 m² de SHON pour les autres constructions.
 - ✓ 5.9, 5.14 et 5.15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Caroline BALLEY, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Martine DAVIAU, M. Marc

DENISE, ou Mme Martine LADRET.

- ✓ **Mme Nicole LE MAREC**, responsable de la Subdivision Autorisations d'urbanisme au SATO pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 5.1/5.2/5.3.1/5.3.2/5.3.3.1/5.3.3.2/
 - ✓ Pour les paragraphes 5.3.3.3 à 5.3.4, dans la limite de 10 logements ou 1000 m² de SHON pour les autres constructions.
 - ✓ 5.9, 5.14 et 5.15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE MAREC, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par M. Djafar BEDRANE, M. Didier MOREAU, Mme Nadia GOMONT, Mme Sandrine SAINT-DENIS ou Mme Chantal LOWE.

- ✓ **M. Guy PETIT**, responsable du Bureau de la Réglementation et de la Gestion des crises pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 2.3.1/2.3.2
 - ✓ 6.2
 - ✓ 9/
- ✓ **Mme Isabelle ROCHET**, responsable du Bureau de l'Éducation routière, pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 2.3.1/2.3.2
 - ✓ 6.2
 - ✓ 9/
- M. Alain L'HARIDON**, responsable du Bureau de l'Éducation routière, pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 2.3.1/2.3.2
 - ✓ 6.2
 - ✓ 9
- ✓ **Mlle Aurélie GAUDET**, responsable du Bureau du Financement du logement et de la Rénovation urbaine pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 4.1.10/
Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux : article L 631-7 du CCH.
Accord préalable et décisions définitives pour l'attribution du label Haute Isolation et de label confort acoustique (arrêtés du 4 novembre 1980 et du 10 février 1972).
Dérogation aux normes de surface et d'habitabilité des logements financés à l'aide de prêts conventionnés (article 5 de l'arrêté du 1er mars 1978 modifié).
Suivi des autorisations de mise en location des logements financés avec un prêt à taux 0 % (article R 317-5 du CCH et circulaire 95-99 du 29 décembre 1995).
- ✓ **M. Albert LAC**, responsable du Bureau ANAH pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 4.1.7/
PAH

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert LAC, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par M. Michel RAZAFIMBELO

- ✓ **M. Michel RAZAFIMBELO**, responsable du Bureau de l'accessibilité et du contrôle qualité de la construction, pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 4.1.10/
Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux :
article L 631-7 du CCH.
 - 4.3.2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RAZAFIMBELO, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par M. Albert LAC.

- ✓ **Mme Michèle LAURENCY**, chargée de la mission Habitat Indigne et PDALPD et responsable du Bureau des politiques du droit au logement par intérim pour ce qui concerne les domaines:
 - ✓ 4.1.9/
CDAPL : présidence et secrétariat de la commission et signature des décisions de la commission.
- ✓ **Mme Béatrice FAUTRIER-VRAY**, responsable du Bureau relance de la construction et des relations avec les bailleurs par intérim, pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 4.1.8/
Signature des conventions.
 - ✓ 4.1.10/
Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux :
article L 631-7 du CCH.
Liquidation et mandatement des primes de déménagement et de réinstallation
(article L 631-6 à L 631-11 du code de la construction et de l'habitation).
 - ✓ 4.2.4/
Autorisations en matière d'aliénation du patrimoine immobilier des
organismes HLM dans les conditions fixées par les articles L. 443.7 à
L.443.15.5 du CCH

- ✓ **Mme Annick ALLICO**, responsable du pôle Urbanisme pour ce qui concerne les domaines :
 - ✓ 5.1.1 à 5.1.4 /
 - ✓ 5.2 /
 - ✓ 5.3 / 5.3.1 / 5.3.2 / 5.3.3.1 / 5.3.3.2 /
 - ✓ Pour les paragraphes 5.3.3.3 à 5.3.3.9 et 5.3.4, dans la limite de 10 logements
ou 1000 m² de SHON pour les autres constructions.
 - 5.4 à 5.9 /
 - 5.12, 5.14 et 5.15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick ALLICO, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Martine RIVIERE, responsable de la mission application du droit des sols.

- ✓ **Mme Stéphanie ANTOINE**, responsable du pôle Risques, écologie et développement durable pour ce qui concerne les domaines :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie ANTOINE, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par M. Stéphane JOURDAIN, responsable de la mission bruit, pollution et nuisances.

- ✓ Mme Annie BATTISTELLA, responsable du service juridique pour ce qui concerne les domaines :

✓ 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie BATTISTELLA, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Mme Geneviève CORGNET, chargée du contentieux pénal ou Mme Sandrine SOARES, chargée du contentieux administratif.

Article 4 : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 09.034 du 20 juillet 2009 conférée à M. Michel BAJARD, subdélégation est donnée, aux chefs de bureaux, de projets ou de subdivisions désignés ci-après pour ce qui concerne l'octroi des congés annuels et jours de réduction du temps de travail, de récupération et des congés pour garde d'enfants des agents de catégorie B et C, titulaires et non titulaires, placés sous leur autorité, à l'exception de leurs adjoints :

- ✓ M. Eric PETCHINIOUCK, responsable du bureau du cabinet, conseiller de gestion et management et responsable du bureau de la communication et FARU par intérim,
- ✓ M. Dominique CUEFF, chargé du bureau informatique et logistique, Mme Déolinda XAVIER, chargée du bureau de la gestion financière et de la LOLF,
- ✓ Mme Solange TEXIER, chargée du bureau des ressources humaines
- ✓ Mme Chantal PASEK, chargée du bureau de la formation continue
- ✓ M. Dominique CHAIZE, chargé de la cellule des instances de concertation

- ✓ Mme Annie BATTISTELLA, responsable du bureau juridique,
- ✓ Mme Geneviève CORGNET, chargée du contentieux pénal,
- ✓ Mme Sandrine SOARES, chargée du contentieux administratif,

- ✓ Mlle Aurélie GAUDET chargée du bureau financement du logement locatif et de la Rénovation Urbaine,
- ✓ Mme Michèle LAURENCY, chargée de la mission Habitat Indigne et PDALPD et du Bureau des politiques du droit au logement par intérim,
- ✓ M. Albert LAC, chargé du bureau de la délégation de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)
- ✓ M. Michel RAZAFIMBELO, chargé du bureau de l'accessibilité et Contrôle de la Qualité de la Construction,
- ✓ Mme Manon FABRE, chargée de mission rénovation urbaine secteur Est
- ✓ M. Jean Louis COUCOUREUX, chargé de mission rénovation urbaine secteur Sud
- ✓ Mme Béatrice LETELLIER, chargée de mission rénovation urbaine
- ✓ Mme Pascale LECLERC-DURAND, chargée du bureau politique de

l'habitat

- ✓ M. Fabrice HERVAN, responsable de la mission pôle géomatique ressources géographiques
- ✓ Mme Annick ALLICO, responsable du pôle urbanisme
- ✓ Mme Emmanuelle GIROUX, responsable de la mission fiscalité de l'urbanisme
- ✓ Mme Martine RIVIERE, responsable de la mission application du droit des sols
- ✓ Mme Béatrice DUBOIS, responsable de la mission plans locaux d'urbanisme

- ✓ M. Bruno BESSIS, responsable du pôle Etudes et Aménagement
- ✓ M. Guillaume BAILEY, responsable de la mission études et planification supra communale
- ✓ M. Jean Baptiste SEMONT, responsable de la mission de l'immobilier et du foncier
- ✓ Mme Monique HUSSON, responsable de la mission Aménagement et déplacements
- ✓ M. Florent MORETTI, responsable de la mission territoriale Sud

- ✓ Mme Stéphanie ANTOINE, responsable du pôle risques, écologie et développement durable
- ✓ Mme Nathalie COQUILLON, responsable de la mission protections environnementales et développement durable
- ✓ Mme Mauricette MARTIN, responsable de la mission prévention des risques
- ✓ M. Stéphane JOURDAIN, responsable de la mission Bruit, pollution et nuisances

- ✓ Mme Aline COSTILLE, chargée du bureau juridique financier et qualité
- ✓ M. Johan CATOUILLARD, chef de projet du pôle constructions publiques
- ✓ M. Daniel DUJOLS, chef de projet du pôle constructions publiques
- ✓ Mlle Aurélie DUQUESNE, chef de projet du pôle constructions publiques
- ✓ M. Jean-François BAUFILS, chef de projet du pôle constructions publiques

- ✓ M. Jérémie MICHEL, chef de projet du pôle ingénierie de l'aménagement et de l'environnement
- ✓ M. Patrick BERNARD, chef de projet du pôle ingénierie de l'aménagement et de l'environnement
- ✓ M. Michel POLI, chef de projet du pôle ingénierie de l'aménagement et de l'environnement
- ✓ M. Alain SURREAUX, chef de projet du pôle ingénierie de l'aménagement et de l'environnement
- ✓ M. Christian CHEVALLIER, chef de projet du pôle ingénierie de l'aménagement et de l'environnement

- ✓ M. Guy PETIT, responsable du bureau de la réglementation et de la gestion des crises
- ✓ Mme Isabelle ROCHET, responsable du bureau de l'éducation routière
- ✓ M. Alain CARBON, adjoint à la responsable du bureau de l'éducation

- routière
- ✓ M. José RAY, chef du parc départemental,
 - ✓ M. Alain l'HARIDON, responsable du pôle sécurité routière

 - ✓ Mme Sandrine SAINT-DENIS, chargée de mission territoriale
 - ✓ M. Michel CIVINO, adjoint à la chargée de mission territoriale
 - ✓ Mme Nicole LE MAREC, responsable de la subdivision autorisations d'urbanisme
 - ✓ M. Djafar BEDRANE, adjoint à la responsable de la subdivision autorisations d'urbanisme
 - ✓ M. Didier MOREAU, responsable de la subdivision Ingénierie SATO + SATE

 - ✓ Mme Nadia GOMONT, responsable par intérim de la subdivision des documents d'urbanisme
 - ✓ Mme Chantal LOWE, chargée du bureau administratif du SATO

 - ✓ Mlle Caroline BALLEY, responsable de la subdivision urbanisme,
 - ✓ M. Marc DENISE, adjoint à la responsable de la subdivision urbanisme
 - ✓ Mme Martine LADRET, adjointe à la responsable de la subdivision urbanisme
- Mme Martine DAVIAU chargée de mission territoriale

Article 5 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8832 donnant
subdélégation pour l'habilitation à
représenter le Préfet du Val d'Oise
auprès des juridictions pénales, civiles
et administratives aux collaborateurs
de M. Michel BAJARD, Directeur
Départemental de l'Équipement et de
l'Agriculture du Val d'Oise par
intérim à compter du 1^{er} août 2009

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTERIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté n°09-8718 du 2 janvier 2009 portant réorganisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09-036 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour l'habiliter à représenter le Préfet du Val d'Oise auprès des juridictions pénales, civiles et administratives

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue son habilitation à représenter le Préfet du Val d'Oise :

auprès des juridictions pénales, civiles et administratives :

- à son adjoint, M. Roger LAVOUE,
- à Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale,
- à Mme Annie BATTISTELLA, chef du bureau juridique,
- à M. André COUBLE, responsable du Service Habitat et du Logement,

auprès du Tribunal de Grande Instance à :

- à Mme Geneviève CORGNET, chargée du contentieux pénal,

auprès du Tribunal Administratif à :

- à Mme Sandrine SOARES, responsable du contentieux administratif,

S'il est lui-même absent ou empêché pour les domaines visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-035 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

direction
bureau du
Cabinet

ARRETE n°09-8833 **donnant**
subdélégation pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire
délégué en matière de comptabilité de
signature à l'adjoint et collaborateurs de
M. Michel BAJARD, directeur
départemental de l'équipement et de
l'agriculture du Val d'Oise par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le code de l'environnement et notamment son livre II, titre 1^{er} ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise ;

direction
bureau du
Cabinet

VU le décret du 9 juillet 2007 nommant M. Paul-Henri TROLLÉ en qualité de préfet du Val d'Oise ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité du ministère de l'environnement pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifié, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés des 18 juin et 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-04 du 2 janvier 2007, modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU la circulaire n° CD 0415 du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 28 janvier 1983,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°09-035 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire des budgets des ministères :

- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
- Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire
- Services du Premier Ministre,
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
- Ministère de la justice et des libertés,

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à :

direction

bureau du
Cabinet

- M. Roger LAVOUE, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint ;
- Mme Marie François CHARLIER, Secrétaire Générale
 - pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses, imputées sur les programmes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-035 du 20 juillet 2009
 - à l'effet de signer tous les documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses du compte de commerce 908, visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 09-045 du 20 juillet 2009

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- * les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,
- * les pièces de liquidation des recettes,

aux fonctionnaires désignés ci-dessous :

Pour le SUADD :

- * Mme Aude FAUCHE, Responsable du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Durable
- * M. Joël BYÉ, Adjoint à la Responsable du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Durable,

Pour le SIAT :

- * Mme Corinne BIVER, Responsable du Service d'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,
- * M. Daniel PALUCH, Adjoint à la Responsable du Service de l'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Constructions Publiques,

Pour le SHL :

* M. André COUBLE, Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,

* Mme Béatrice FAUTRIER-VRAY, Adjointe au Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,

direction

Pour le SG :

bureau du
Cabinet

* Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale

Pour le SESR :

* M. Bruno COULHON, Responsable du Service de l'Education et de la Sécurité routières,

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

* les pièces justificatives qui accompagnent les propositions d'engagement,

* les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée sans formalités préalables, dans la limite de 90 000 euros HT,

aux collaborateurs de M. Bruno COULHON, Responsable du SESR et désignés ci-dessous :

* Mme Isabelle ROCHET, Responsable du Bureau de l'Education Routière,

* M. Alain CARBON, adjoint à la Responsable du Bureau de l'Education Routière,

* M. Alain L'HARIDON, Responsable du pôle sécurité routière,

* M. Guy PETIT, chargé du Bureau de la Réglementation et de la Gestion de Crise

* M. José RAY, Chargé du Parc Départemental,

et

* M. Amar KROUN, adjoint au Chargé du Parc Départemental,

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité ci-après :

Pour le SG :

* M. Dominique CUEFF, Responsable du Bureau Informatique et Logistique,

* Mme Nicole LHERITIER, Adjointe au Responsable du Bureau Informatique et Logistique,

* Mme Chantal PASEK, Responsable du Bureau de la Formation Continue

Pour la Direction :

* M. Eric PETCHINIOUCK, Responsable du Bureau du Cabinet, conseiller de gestion et management et responsable du Bureau de la Communication et FARU par intérim

direction

bureau du
Cabinet

Pour le SIAT :

* M. Johan CATOILLARD, Chef de Projets du Pôle Constructions Publiques,
* M. Daniel DUJØLS, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques,
* Mlle Aurélie DUQUESNE, Chef de projets du Pole Constructions Publiques,
* M. Jean-François BAUFILS, Chef de projets du Pole Constructions Publiques

* Mme Aline COSTILLE, Chargée du Bureau Juridique et Financier/Qualité,

* Mme Claudine MAES, Chargée du Bureau Administratif du SIAT,

* M. Patrick BERNARD, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

* M. Jérémie MICHEL, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

* M. Alain SURREAUX, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

* M. Christian CHEVALLIER, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

* M. Michel POLI, Chef de Projets du Pôle Ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement,

Pour le SHL :

* Mlle Aurélie GAUDET, chargée du Bureau du Financement du Logement et de la Rénovation Urbaine,

* Mme Michèle LAURENCY, chargée de la mission habitat indigne et PDALPD,

Pour le SUADD

* M. Bruno BESSIS, Responsable du Pôle Etude et Aménagement,

* M. Guillaume BAILEY, Responsable de la mission Etudes et Planification,

* M. Jean-Baptiste SEMONT, Responsable de la mission Foncier,

* M. Florent MORETTI, Responsable de la mission territoriale Sud,

* Mme Stéphanie ANTOINE, Responsable du pôle Risques, Ecologie et Développement durable,

* M. Stéphane JOURDAIN, Responsable mission Bruit, pollution et nuisances

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

* les pièces justificatives qui accompagnent les propositions d'engagements,

* les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commandes, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite du seuil de 10 000 euros HT.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les états liquidatifs des dépenses de toute nature à :

direction

bureau du
Cabinet

- * M. Johan CATOULLARD, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques
- * M. Daniel DUJOLS, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques,
- * Mlle Aurélie DUQUESNE, Chef de projets du Pôle Constructions Publiques
- * M. Daniel PALUCH, Adjoint à la Responsable du Service d'Ingénierie d'Appui Territorial et Responsable du Pôle Constructions Publiques,
- * M. Jean-François BAUFILS, chef de projets du Pôle Constructions Publiques,
- * M. André COUBLE, Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,
- * Mme Béatrice FAUTRIER-VRAY, Adjointe au Responsable du Service de l'Habitat et du Logement,
- * Mlle Aurélie GAUDET, chargée du Bureau du Financement du Logement et de la Rénovation Urbaine,

Article 6 : sur proposition des subdélégués visés à l'article 1, sous le contrôle et la responsabilité des subdélégués mentionnés aux articles 1 ou 2 ou 4, et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée. La liste des titulaires de ces habilitations est tenue à jour par le secrétariat général de la DDEA du Val d'Oise.

Article 7 : subdélégation de signature est donnée à :

- * Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale
 - * Mme Déolinda XAVIER, Responsable du Bureau de la Gestion Financière et de la LOLF,
- à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les fiches événement CASSIOPEE liées aux opérations comptables auprès du contrôleur financier déconcentré,
- * les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 8 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*


Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8836 **donnant**
subdélégation de signature pour mettre
en oeuvre les procédures de passation et
d'exécution des marchés et signer les
marchés à l'adjoint et collaborateurs de
M. Michel BAJARD, directeur
départemental de l'équipement et de
l'agriculture du Val d'Oise par intérim

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1990 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09-041 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour mettre en oeuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et signer les marchés.

VU l'arrêté préfectoral n° 09-045 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la gestion du compte de commerce n° 908.

VU l'arrêté préfectoral n° 09.035 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature dans la limite de leurs attributions et des plafonds fixés par la réglementation et des arrêtés préfectoraux susvisés, à M. Roger LAVOUE, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture adjoint, en ce qui concerne :

- a) la passation de tous contrats relatifs à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier, ainsi que des matériels des services de l'Etat,
- b) l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses sur les crédits des ministères concernés, et leurs pièces justificatives, ainsi que toutes les pièces relatives aux recettes,
- c) tous les actes, documents, correspondances, décisions administratives relatives à la passation des marchés, dans la limite du visa préalable prévu aux arrêtés préfectoraux susvisés,
- d) tous les documents de liaison individuels et collectifs précisant le mandatement des rémunérations et de leurs accessoires sans ordonnancement préalable servis aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat en fonction dans la DDEA,
- e) le mandatement des rémunérations et de leurs accessoires pour les agents civils de l'Etat,

et à ses collaborateurs dans les limites de leurs attributions et des plafonds fixés par la réglementation aux fonctionnaires désignés ci-après :

- * Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale, en ce qui concerne les points a, b, c, d, e,
- * Mme Deolinda XAVIER, Responsable du Bureau de la Gestion Financière et de la LOLF, en ce qui concerne les points b et c,
- * Mme Solange TEXIER, Responsable du Pôle rémunération carrière, en ce qui concerne les points d et e,
- * Mme Chantal PASEK, Responsable du Pôle Recrutement Compétence, en ce qui concerne le point b,
- * Mme Valérie HANNEQUIN, en ce qui concerne le point e.

Si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les arrêtés visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-041 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8837 donnant
subdélégation de signature pour
l'effet de signer les ordres de
maintien dans l'emploi à l'adjoint et
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture
du Val d'Oise par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09-040 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour l'effet de signer les ordres de maintien dans l'emploi.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint, M. Roger LAVOUE, si il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09.040 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*


Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8838 donnant
subdélégation de signature pour
l'attribution de la NBI à l'adjoint et
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture
du Val d'Oise par intérim

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-043 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour l'attribution de la NBI.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint M. Roger LAVOUË, si il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les arrêtés visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09.043 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8839 donnant
subdélégation de signature pour la
gestion globale du Fonds de Prévention
des Risques Naturels Majeurs
(FPRNM) à l'adjoint et
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture
du Val d'Oise par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTERIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09-042 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la gestion globale du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint, M. Roger LAVOUE,

ainsi qu'à ses collaborateurs :

Mme Aude FAUCHE, chef du service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable,

M. Joël BYE, adjoint au chef du service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable,

Mme Stéphanie ANTOINE, responsable du pôle risques, écologie et développement durable,

Mme Mauricette MARTIN, responsable de la prévention des risques,

si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-042 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*


Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8840 donnant
subdélégation de signature pour la
redevance d'archéologie préventive
à l'adjoint et aux collaborateurs de
M. Michel BAJARD, directeur
départemental de l'équipement et
de l'agriculture du Val d'Oise par
intérim à compter du 1^{er} août 2009

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

VU l'arrêté préfectoral n° 09.039 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la redevance d'archéologie préventive.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint M. Roger LAVOUE,

et à ses collaborateurs

Mme Aude FAUCHE, chef du service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable,

M. Joël BYÉ, adjoint au chef du service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable,

Mme Emmanuelle GIROUX, responsable de la fiscalité de l'urbanisme,

si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09.039 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8841 donnant
subdélégation de signature pour les
conventions relatives aux prêts destinés
aux formations à la conduite de véhicules
et à la sécurité routière à l'adjoint et
collaborateurs de **M. Michel
BAJARD**, directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture du
Val d'Oise par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-038 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAAJRD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint M. Roger LAVOUE, ainsi qu'au responsable du service de l'éducation et de la sécurité routières, M. Bruno COULHON, si il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-038 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Equipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8842 donnant
subdélégation de signature pour la
procédure d'engagement de l'État pour
les marchés d'ingénierie d'appui
territorial à l'adjoint et
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture
du Val d'Oise par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTERIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-044 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial.

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint M. Roger LAVOUE, ainsi qu'à la responsable du service d'ingénierie d'appui territorial, Mme Corinne BIVER et son adjoint M. Daniel PALUCH, si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés aux articles 1 ; 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 09.044 du 20 juillet 2009.

Article 2 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Val d'Oise

direction
bureau du
Cabinet

Cergy-Pontoise, le 1^{er} août 2009

ARRÊTÉ n°09-8843 donnant
subdélégation de signature pour la
gestion du compte de commerce
n° 908 à l'adjoint et
collaborateurs de M. Michel
BAJARD, directeur
départemental de l'équipement
et de l'agriculture du Val d'Oise
par intérim

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006, relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir et Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-04 du 2 janvier 2007 modifié portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU la décision n°09-8718 portant réorganisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

VU l'arrêté interministériel en date du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par Intérim à compter du 1^{er} août 2009 en remplacement de Monsieur Jean REBUFFEL appelé à d'autres fonctions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-045 du 20 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim pour la gestion du compte de commerce n° 908.

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Michel BAJARD, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim, subdélègue sa signature à son adjoint, M. Roger LAVOUE,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Bruno COULHON, responsable du service de l'éducation et de la sécurité routières, à Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée, dans la limite du seuil de 90000 euros HT.
- * les pièces de liquidation des recettes.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable ci-après :

- * M. José RAY, Chef du parc départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAY, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision pourra être exercée par M. KROUN, Adjoint au Chef du parc.

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- * les engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée, dans la limite du seuil de 90000 euros HT.
- * les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

Article 4 : Sur proposition des subdélégués visés à l'article 2 ou 3, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes. La liste des titulaires de ces habilitations est tenue à jour par le secrétariat général de la DDEA.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée à :

- * Mme Marie-Françoise CHARLIER, Secrétaire Générale,

- * Mme Deolinda XAVIER, Responsable du Bureau de la Gestion Financière et de la LOLF,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

* les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

si, il est lui-même absent ou empêché à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09.045 du 20 juillet 2009.

Article 6 : M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'Oise.

*Le Directeur Départemental de l'Équipement
et de l'Agriculture du Val d'Oise par intérim,*



Michel BAJARD

UNITE COMPTABLE SESR/PARC

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE
DU VAL D'OISE PAR INTÉRIM**

Vu l'arrêté n° 8843 du 1^{er} août 2009 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en matière de comptabilité, pour les chapitres du compte de commerce n° 908 relatif aux « opérations industrielles et commerciales des DDEA »,

Sur la proposition de M. José RAY, Chef de l'unité comptable du SESR/Parc, Habilite les agents désignés ci-après à signer, sous son contrôle et sa responsabilité, les engagements juridiques matérialisés par marchés à procédure adaptée :

Mme Dominique FILLEZ, chef comptable du parc départemental, et Mme Sandrine RYSINSKI, secrétaire du chef du parc départemental les commandes :

- relatives aux carburants en vrac et par cartes accreditives, dans la limite d'un montant de 10 000 Euros HT par engagement juridique,
- relatives aux expertises de réparations de véhicules, dans la limite d'un montant de 1000 Euros HT par engagement juridique.

Mme Monique MASSON, comptable et Mme Sandrine RYSINSKI, secrétaire du chef du parc départemental, les commandes :

- relatives aux fournitures, matériels de bureau et publication d'annonce légale, dans la limite d'un montant de 1000 Euros HT par engagement juridique et d'un plafond annuel de 25000 Euros HT.

M. Cyrille VERBANCK, chef d'atelier du parc départemental, les commandes :

- de pièces détachées et fournitures d'atelier, prestations d'atelier liées à l'activité de location nue, dans la limite d'un montant de 5000 Euros HT par engagement juridique,
- d'achats d'outillage de l'atelier, dans la limite d'un montant de 1000 Euros HT par engagement juridique
- relatives aux carburants en vrac et par cartes accreditives, dans la limite d'un montant de 10 000 Euros HT par engagement juridique

M. Jean-François RITCHIE, responsable de l'exploitation du parc départemental, les commandes :

- de fournitures et prestations liées à l'activité de l'Exploitation, dans la limite d'un montant de 4 000 Euros HT par engagement juridique,

L'Ordonnateur secondaire délégué,



Michel BAJARD